

LE RAID D'HIER SOIR SUR PARIS. — LE VERDICT DU "BONNET ROUGE"

EXCELSIOR

9^e Année. — N° 2.739. — 10 centimes. — Etranger : 20 centimes.

« Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON

Jeudi
16
MAI
1918

RÉDACTION & ADMINISTRATION
20, rue d'Enghien, 20 — PARIS (X^e)
Téléphone : Gutenberg 0273 - 0275 - 15.00
Adresse télégraphique : EXCEL-PARIS
TARIF DES ABONNEMENTS:
France... 3 mois, 10 fr.; 6 mois, 18 fr.; 1 an, 35 fr.
Etranger... 3 mois, 20 fr.; 6 mois, 36 fr.; 1 an, 70 fr.
PUBLICITÉ : 11, B^e des Italiens. Tél. : Cent. 80-88
PIERRE LAFITTE FONDATEUR

FAUT-IL ÉTABLIR UN PRIX FIXE DANS LES RESTAURANTS ?

Pour s'en rendre compte, EXCELSIOR a demandé à ses collaborateurs d'aller déjeuner dans les restaurants les plus en vue et de s'y faire servir exactement le même menu.

Les prix, bien que variables, sont certainement tous au-dessus des prévisions de M. Boret. Le nouveau régime des restrictions, établi hier, les fera-t-il baisser ?

MENU	VOISIN	LARUE	CIRO	PAILLARD	RITZ	HENRY	CAFÉ DE PARIS
Couvert . . .	1.50	1. »	1.50	1.50	1. »	1. »	1.50
Omelette . . .	3. »	3. »	3.50	3. »	3. »	3. »	3. »
Beefsteak . . .	8. »	6. »	5. »	5. »	6. »	6. »	5. »
Asperges . . .	8. »	6. »	5. »	4. »	5. »	5. »	5. »
Compote . . .	5. »	4. »	4. »	3. »	2.50	3.50	3.50
Café	1.50	1. »	1.50	3. »	1. »	1. »	1.25
Eau minérale .	2.50	2. »	2.50	2. »	2.50	2. »	1.50
1/2 Médoc . .	2. »	3. »	2.50	3. »	3.50	2. »	2.25
Taxe 10 0/0 .	3.15	2.60	2.65	2.50	2.50	2.35	2.30
Totaux . . .	34.65	28.60	28.15	27. »	27. »	25.85	25.30

REPRODUCTION DE SEPT MENUS IDENTIQUES QUI ONT DONNÉ, LE MÊME JOUR, DES ADDITIONS DIFFÉRENTES

L'augmentation du prix des vivres, aggravée par la taxe de dix pour cent, a singulièrement fait monter les additions, ce qui est naturel, dans les restaurants de luxe comme dans les autres. Du moins semblait-il que dans les établissements de même classe les

prix dussent être sensiblement pareils. On verra qu'il n'en est rien, à l'examen des « documents » que nous publions ci-dessus. Ne pourrait-on, dans ces conditions, après entente avec les restaurateurs, bien entendu, établir un prix fixe ? Qu'en pense M. Boret ?

UN GRAND ÉCRIVAIN LORRAIN

AUJOURD'HUI M. FRANÇOIS DE CUREL SERA ÉLU A L'ACADEMIE FRANÇAISE

L'éminent dramaturge de l'"Envers d'une Sainte", des "Fossiles" et du "Repas du Lion" a enrichi l'art théâtral de nouveaux et prestigieux aspects.

Tous ceux qui, depuis quelque temps, faisaient grief à l'Académie française de recruter les Immortels parmi les illustrations de la politique ou du clergé, excluant les stries, les probes renommées de la littérature, n'auront plus l'occasion de protester. L'Académie française élira aujourd'hui un homme qui n'a rien fait pour rechercher cet honneur, qui ne s'est point multiplié en préévanances, en visites, qui n'a pas édulcoré son œuvre, adouci son génie pour passer par la porte étroite du Palais Mazinin. Félicitons-la : l'Académie montre de



M. FRANÇOIS DE CUREL

(Phot. Henri Manuel)

de grandeur à l'âme, elle fait preuve, également de bravoure, et la bravoure est chose rare dans les Académies.

Il s'agit, on le sait, de donner un successeur à Paul Hervieu, au parfait écrivain de *Peint par eux-mêmes*, à l'honnête homme, comme on disait au grand siècle, qui nous donna cette forte tragédie moderne : *La Course du Flambeau*. Or, l'Académie pouvait s'adresser aux bons faiseurs en vogue, aux tueurs adroits qui couvent et bâtentissent des rôles à la taille des comédiennes pour les jolis magasins de modes que sont les théâtres du boulevard. Les noms des fournisseurs, vous les connaissez comme moi ; ils ont d'ailleurs du talent, de l'esprit, du savoir, et du savoir-faire. Chacun d'eux, avant la guerre, remportait, par an, un ou deux triomphes. Comment dit l'autre, il n'y avait que l'embarras du choix. Et l'Académie... s'en va querrir M. François de Curel, qui n'a jamais connu de victoires retentissantes, et qui, depuis dix ans, se faisait, se terrait dans ses propriétés, quelque part, très loin, en Lorraine. Nous parlons d'avant 1914, car M. François de Curel a dû quitter, devant la ruée allemande, son château familial, ses forêts, tous les vastes domaines qu'il avait parcourus à cheval en chasseur féodal, la dague au poing, ou bien à pied, promenant sous les arbres centenaires son âme méditative et passionnée.

De son entrée à l'Académie on avait parlé autrefois dans la presse, dans les cérémonies ; des amis avaient pressé l'écrivain, à diverses reprises, de poser sa candidature ; il avait souci et promis d'y songer, plus tard. Un matin de printemps, chez lui, à Ketzing, un disciple était précisément en train de le sermonner sur sa sauvagerie, lorsque, tout à coup, François de Curel l'interrompit :

— Chut ! fit-il à voix basse, regardez.

Il désignait une compagnie de cerfs en arret, attentifs, déoccupant leurs robes claires sur les massifs verts des arbustes. Dans la tendresse vaporuse et bleutée de l'aube, à l'orée du bois, les bêtes, souples et libres, faisaient éclater une beauté neuve, virginaire, comme à la naissance du monde.

— Quitter ceux-là, pour vos Parisiens, s'exclama-t-il, est-ce possible ?

Il eût fallu entendre de quel ton amer ces paroles étaient dites. C'est qu'à la vérité

l'artiste vécut au milieu de nous les émotions les plus exaltantes et les plus apres. Nulle carrière de dramaturge ne peut être comparée à la sienne : aucune personnalité ne lui ressemble. François de Curel, gentilhomme lorrain, riche, rude chasseur de sanglier — passion de grand seigneur — ardemment attaché à sa terre, à ses traditions est en même temps un homme moderne, à l'esprit ouvert, curieux ; ingénieur sorti de l'École centrale, il se plait au travail du laboratoire : la science l'exalte. Enfin le spectacle du monde l'attire : il aime les voyages. Mais c'est toujours à sa terre lorraine qu'il revient.

Ses débuts furent singuliers : rien, aucun goût particulier n'annonçait un romancier ; cependant il écrivit : *Les Fruits secs, le Sauvage d'un Grand-Duc*, et M. Charles Maurras prédit à l'auteur une heureuse carrière de vaudevilliste.

Heureusement pour nous, François de Curel ne recidiva point ; la forme dramatique l'attira. Il travailla en secret. Pendant l'été de 1891, le jeune directeur du Théâtre Libre, André Antoine, lisant à Camaret les manuscrits qui lui avaient été adressés, en retint trois, signés de noms différents : *l'Amour brûle, l'Envers d'une sainte, la Fugue*, et, dans son enthousiasme, envoia ses félicitations aux trois inconnus. Alors, il reçut une extraordinaire nouvelle : la trinité se résuma en un seul nom : François de Curel. Les pièces furent jouées, et l'auteur — il avait dépassé la quarantaine — devint célèbre.

Désormais, l'on vit se dessiner, vivre, souffrir, sur la scène du théâtre contemporain, des ames féminines sincères, poignantes. Quel changement avec les diseuses de monologues de Dumas fils ! Des œuvres glorieuses suivirent : *Les Fossiles* d'abord.

L'ingénieur, qui avait vu de près les conflits dans les usines appartenant à sa famille, donna le *Repas du Lion* ; le seigneur lorrain, qui avait assisté à des luttes entre la science et la foi, entre la civilisation et l'instinct primitif, composa la *Nouvelle Idole*, la *Fille sauvage* ; mais on ne le comprenait plus. Les critiques lui reprochèrent de ne pas conclure ; il leur apparut comme un mélange fumeux, incohérent, de respect du passé et de foi dans l'avenir. On le déclara tout ensemble révolutionnaire et réactionnaire, car la passion politique corrompt les meilleurs esprits. Il y aurait — nous assurera-t-on — un art de droite et un art de gauche. Nous pensons avec M. de Curel qu'il y a l'art tout court, sans épithète, et que ce-là-là est éternel.

C'est lui qui triomphera demain avec François de Curel. Le dramaturge a aujourd'hui soixante-sept ans ; mais il demeure le chasseur rude et solide dont les yeux vifs sourient dans la broussaille du poil gris. Il a l'habileté des combats dangereux ; la bataille de demain sera pour lui sans perpétuité. L'aristocratie et l'Église accueilleront avec faveur le gentilhomme : les anciens de l'École Centrale, Maurice Donnay et Capus, le fêteront comme un condisciple ; le parti lorrain, dirigé par Maurice Barrès, réclamera le fier réfugié chassé par l'ennemi. Ce sera l'unanimité dans le succès. Jamais François de Curel n'aura osé rêver pareille fortune !

Jean VIGNAUD

Ceux qui protègent Paris

Sur la proposition de son vice-président, M. Poiry, le bureau du Conseil municipal a décidé d'adresser l'expression de l'admiration et de la reconnaissance de Paris aux courageux aviateurs qui ont repêché les canons à longue portée, ainsi qu'aux diverses unités qui ont coopéré à leur destruction. Il a résolu également de les comprendre parmi les bénéficiaires de l'envoi de vin décidé par lui et de s'en rapporter aux autorités militaires pour en opérer la répartition.

Sur la proposition de son vice-président, M. Poiry, le bureau du Conseil municipal a décidé d'adresser l'expression de l'admiration et de la reconnaissance de Paris aux courageux aviateurs qui ont repêché les canons à longue portée, ainsi qu'aux diverses unités qui ont coopéré à leur destruction. Il a résolu également de les comprendre parmi les bénéficiaires de l'envoi de vin décidé par lui et de s'en rapporter aux autorités militaires pour en opérer la répartition.

Après avoir annoncé cette nouvelle, ce journal publie aujourd'hui une longue lettre du général dans laquelle celui-ci fournit une explication personnelle.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe d'épée.

Le général Maurice dit en substance qu'il se rendait parfaitement compte de la gravité de son acte et qu'il a eu conscience d'agir comme le lui dictait son devoir. Il se défend d'avoir obéi à un sentiment de rançune. « Je ne saurais être considéré comme un soldat mécontent qui a été mis en retraite », écrit-il. Sir Frederic Maurice dit qu'il avait reçu la promesse d'un important emploi qu'il désirait beaucoup en France, et qu'il était donc devant lui une pointe

5 HEURES
DU
MATINDERNIÈRE HEURE 5 HEURES
DU
MATINDEUX ALERTES ONT ÉTÉ DONNÉES
 CETTE NUIT A PARIS

La première commencée à 22 h. 10 se termina à 23 h. 55, des bombes furent jetées sur la banlieue; la deuxième commença à 1 h. 55 et finit à 2 h. 45.

Dans l'après-midi un avion allemand tenta de venir sur Paris, mais il dut rebrousser chemin.

Communiqué officiel (1 HEURE).— Les postes de guet du camp retranché de Paris ayant signalé des avions ennemis se dirigeant vers Paris, l'alarme a été donnée à 22 heures 12.

Les postes d'artillerie ont ouvert le feu et les avions de la défense ont pris l'air. Aucun appareil ennemi n'a atteint Paris, mais plusieurs bombes ont été lancées dans la grande banlieue.

La fin de l'alerte a été donnée à 23 heures 55.

1 h. 55. — L'alerte est donnée à nouveau par les sirènes fixes et les coups de sifflet des agents.

2 h. 45. — Les cloches sonnent la fin de l'alerte.

Dans l'après-midi d'hier, un avion allemand — peut-être avait-il été chargé de faire une reconnaissance diurne? — franchit nos lignes et se dirigea vers le Sud. Immédiatement pris en chasse par un de nos groupes de surveillance et canonné par nos batteries anti-aériennes, il fut obligé de rebrousser chemin et de regagner les lignes ennemis.

LES RÉSERVES DE LA PRESSE ALLEMANDE
au sujet de "l'alliance" avec l'Autriche

BALE, 15 mai. — Le correspondant viennois de la *Gazette de Francfort* du 14 signale déjà que le mécontentement des députés slaves et tchèques au sujet du futur développement de l'alliance austro-allemande s'est affirmé très énergiquement.

Dans les couloirs du Parlement, ces députés ont annoncé qu'ils combattaient avec la dernière énergie les accords projetés au Parlement et aux délégations.

En revanche, on compte que, le règlement définitif de la question du royaume de Pologne devant être facilité par l'extension de l'alliance avec l'Allemagne, les Polonais seront d'autant plus disposés à prêter leur appui au gouvernement. Certains journaux allemands commencent déjà à exprimer des craintes que l'Autriche n'ira plus d'avantages que l'Allemagne des accords projetés.

La *Gazette de la Croix* qui espère qu'on réglera sur tout la situation de l'Autriche à l'égard de l'Allemagne pour les questions occidentales écrit :

« Maintenant que les lignes directrices de l'Alliance sont établies, il faudra fixer un programme politique laissant à chacun en particulier la liberté d'agir en créant la clarté dans les questions ou les intérêts sont connexes. Nous espérons qu'on laissera suffisamment de jeu au développement de la politique allemande. Une union par trop schématique des deux politiques ne ferait que nuire au caractère amical de l'alliance. »

Le Vorwärts rappelle que c'est la conférence de la paix générale qui dira le dernier mot sur tout ce qui se fait actuellement. « Aussi il faut espérer que les conférences du quartier impérial ne conduiront pas à des engagements précipités. »

Le journal demande que les parlementaires soient appelés à participer aux négociations et déclare que le parti socialiste ne pourra que donner son adhésion à toute initiative tendant à établir des alliances entre les peuples.

D'autre part, la *Gazette de Cologne*, dans un télégramme officiel de Berlin dit qu'il est nécessaire de relever certaines erreurs qui ont glissé déjà dans la presse et donne les intéressantes précisions suivantes :

« Il est par exemple inexact de dire qu'il a été arrêté en principe que la nouvelle alliance deviendrait partie intégrante des constitutions des deux empires. Il n'en fut pas question. On songe bien plutôt à conclure des accords d'une nature politique, militaire et économique. Ces accords doivent former un tout homogène, continu et autant que possible être signés ensemble. Il ne sera donc pas conclu séparément de convention militaire ou d'alliance économique mais un traité ayant des parties militaire, politique et économique et qui formera un ensemble. Il est aussi inexact qu'on soit tombé d'accord dans les discussions du grand quartier sur la solution dite "austro-polonaise" ou que les accords aboutiraient à la

l'infirmerie. Il en fut grandement étonné. La menace du trépan n'avait pas produit son effet? Cet homme simulait donc pas?

Il lui rapporta que cet homme, au cours de la nuit, avait expédié *ad patres* civil qui s'apprêtait à dynamiter le pont. En descendant sur la berge, Lejustin était tombé et s'était blessé à l'occlusion.

Déchirure simple, constata le maître. Une jolie croix de guerre là-dessus, sera guéri, mon brave. Es-tu content au moins?

Mais, tout de bon, cette fois, Lejustin

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

échappa à la mort. Il fut de nouveau au moins?

Malalaïla.

Lejus

LES COURS

— S. M. le roi d'Espagne a reçu, avant-hier, les membres de l'Institut de France et s'est entretenu particulièrement, après l'audience, avec M. Hanotaux.

M. Dato a offert un déjeuner aux délégués français, en l'honneur desquels a eu lieu, le soir, un banquet présidé par l'ambassadeur de France et par le comte de Romanos.

CERCLES

— Au scrutin de ballottage d'hier, au *Cercle de l'Union artistique*, ont été admis à titre de membres permanents :

M. Georges Teissier, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi, membre de l'Institut, présenté par le comte d'Ussel et M. E. Heurteloup; M. Théodore Laurent, administrateur-directeur général de la Compagnie des forges et aciereries de la Marine à Honnecourt, présenté par M. Heurteloup et M. Brizon.

— Au *Traveller's Club*, hier, scrutin de ballottage, où l'on a admis membres permanents : M. Francis Stanton Blake, M. Joseph Blake, M. Rowland Burden-Muller, M. Rodolphe Darblay, M. John Montgomery Lawrence, M. Pierre Maréchal, M. H.-H. Phillips, lieutenant-colonel W. C. E. Rudkin, comte Suberville, M. William H. Beckingham, l'Honorable W. H. C. Beaumont, M. Herbert Howland, sir Arthur Priestley, M. Pomeroy Burton, lieutenant-colonel C. H. Hoare, M. Pierre Nekludov, M. Clarkson Potter, M. William van Rensselaer, M. Mortimer Singer, M. D. Chisselson, M. John H. Mc Fadden Jr., comte Léon Ostrorog, lord Stanley, M. Ferdinand Ruffer et M. William van Ryck.

CITATIONS

— Du jeune sculpteur Georges Saupique, sous-lieutenant au ...* chasseurs à pied troisième citation :

— Au combat du 30 mars 1918 a retardé, par un feu bien dirigé et énergiquement conduit, une progression ennemie extrêmement violente, lui a fait subir de nombreuses pertes ; a su maintenir par son calme, son sang-froid, son énergie, sa section sur place, jusqu'à ce qu'une manœuvre sur son flanc gaucho l'ait obligé à se replier.

NAISSANCES

— La comtesse Robert de La Barre d'Erquelinnes, née Couderc de Saint-Chamant, a mis au monde une fillette qui a reçu le prénom de Jacqueline.

FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles du comte Bernard d'Humières, lieutenant au 178^e régiment d'artillerie de tranchée, décoré de la croix de guerre, titulaire de quatre citations, avec Mlle Solange de Rouault, fille du vicomte et de la vicomtesse de Rouault.

MARIAGES

— En la chapelle de la Vierge de Saint-Philippe du Roule, a été célébré, hier, le mariage de Mlle Simone de La Brettonnière, fille de M. Guy de La Brettonnière et de Mme, née Doyon, avec M. Jacques Piéron, lieutenant de cavalerie, détaché à l'état-major d'une division d'infanterie, décoré de la croix de guerre, fils du commandant Piéron, en retraite, et de Mme, née Brédi.

— Le mariage du baron de Vaufréland, capitaine au 10^e régiment de chasseurs, détaillé à l'armée britannique, avec la baronne Hainguerlot, née d'Adhémar de Lantagnac, a été célébré hier, dans l'intimité.

DEUILS

— De Londres : Le duc Henry de Northumberland est mort, hier, au château d'Alnwick. Il était le septième duc de Northumberland et était né le 29 mai 1846.

— Député aux Comunes, de 1868 à 1885, il entra ensuite à la Chambre des Lords, où il s'occupa activement de la question agraire.

— On annonce la mort de Mme veuve Henri Desmarais, née Cherrier, décédée en son domicile, 166, boulevard Haussmann. Les obsèques auront lieu demain 17 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Philippe du Roule, et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise. On se réunira à la maison mortuaire. De la part des familles Desmarais, Stephen-Ribes, Billout et Caron.

— Les obsèques du baron de Mackau ont eu lieu à l'église de Guerquesalles, en présence d'une assistance nombreuse. Mgr Barde, évêque de Sées, a donné l'absoute, et prononcé un très éloquent discours.

Nous apprenons la mort :

Du sous-lieutenant Armand Dugon, du 7^e cuirassiers, tombé au champ d'honneur le 26 avril 1918, à l'âge de vingt-six ans. Il était le fils ainé du comte Dugon et de la comtesse, née de Mareschal-Vezet.

Du maréchal des logis Hervé Garnier de Falletons, qui a succombé à Besançon, des suites d'une maladie contractée au front ;

**ANÉMIES-SURMENÉS
NEURASTHÉNIQUES
DÉPRIMÉS-AFFAIBLIS**
te plus efficace des reconstruants est
L'EUBIASE
STIMULANT LE PLUS ENERGIQUE DU NOUVEAU PROTOSPIRASIQUE
la boîte de cache 75 G (imprimé). Pharmacie et
LABORATOIRE L'EUBIASE-SARREBRUCK-LE HAVRE
NOTICE FRANÇAISE

La documentation sur la guerre la plus complète et la plus exacte est fournie par la collection d'« *Excelsior* ». Demander conditions spéciales à nos bureaux.

GLYCOMIEL
Gelée à base de Glycerine et de Miel anglais.
Souverain contre les rougeurs de la Peau.
Grand Tube 175 francs. 37. F. Poissonnière, Paris.

Délicieuses sardines salées. N'attendez pas la hausse certaine du poisson pour acheter un baril de 500 grosses sardines à 43 francs. 90.000 kilos savon 70 00, se recommande particulièrement aux banchisseries pour son bon rendement. Capelli, 32, rue St-Marc. Vend gros et 1/2 gros.

**VIEILLIR,
c'est Blanchir.**

Vous ne vieillirez jamais si, pour votre chevelure, vous employez **La PETROLEINE DU D'JAMMES**, qui arrête la chute des cheveux, fortifie leur croissance et les empêche de blanchir. Les personnes qui l'emploient ont toujours une chevelure souple, soyeuse, brillante et sans pellicules. PRIX : 1 fr. dans les pharmacies. (imprimé)

Le flacon 50 post. 5 fr. 50. J. Berthier, Grenoble.

EXCELSIOR
LE GÉNÉRAL DI ROBILANT FAIT GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR

LE DÉFILE DES TROUPES DEVANT LE GÉNÉRAL BELIN ET LE NOUVEAU DÉCORÉ

Le général comte Nicolis di Robilant, qui représente l'Italie au Conseil de guerre interallié de Versailles, en remplacement du général Giardino, vient d'être promu grand-croix de la Légion d'honneur. La plaque lui en a été remise par le général Belin, à Versailles, en présence de la garnison rassemblée à cet effet. Voici le général comte di Robilant et le général Belin assistant au défilé des troupes.

BLOC-NOTES

COMMENT on vit, en Russie, sous le régime bolchevik : écoutez cette anecdote, parfaitement authentique. Elle me fut contée, ce matin même, par l'un de ceux qui en furent les héros, ou plutôt les victimes.

M. et Mme X... compoient — il faut, hélas ! mettre le verbe au passé — parmi les plus importants et les plus opulents industriels de Russie. Grand train de maison, par conséquent, dans la ville d'Ukraine qu'ils habitaient ; en banque, un compte courant d'une centaine de mille roubles, et un personnel domestique nombreux : cocher, chauffeur pour l'automobile, cuisinier et aides de cuisine, valets de chambre, filles de service — en tout une douzaine de personnes à leurs gages.

Les bolcheviks s'installent dans la ville et proclament le règne du socialisme intégral. Quel va être le sort réservé à ces déplorables capitalistes ? Oh ! il est très dur ! Il est même plus dur encore que vous ne pouvez le penser.

Le conseil des Soviets bolcheviks, après avoir fait une enquête sur la situation de fortune du ménage X..., déclare que celui-ci n'aura droit qu'à une dépense de 800 roubles par mois. Ordre est donné à la banque qu'il soit un compte courant de ne pas leur donner davantage.

Fort bien, se dit alors Mme X... avec philosophie : on peut vivre avec 800 roubles par mois ; il ne s'agit que de faire cadrer ses dépenses avec ses revenus.

Elle prévient donc sa douzaine de domestiques qu'elle est obligée de se passer de leurs services ; elle ne gardera que la cuisinière, si celle-ci consent à prendre le rôle de servante à tout faire. Mais voilà que les bolcheviks interviennent de nouveau : « Pardon ! décient-ils par un nouvel ukase, vous ne devez renvoyer aucun de vos serviteurs, car c'est aux riches à nourrir les pauvres ! »

En conséquence, le ménage X... doit consacrer les neuf dixièmes de ses 800 roubles mensuels à payer les gages et les repas de son bienheureux personnel. Vous pensez bien que, dans ces conditions, M. X... est sombre. Il se demande s'il lui restera de quoi ne pas mourir de faim. Cependant, il s'aperçoit avec stupeur que l'ordinaire des repas n'a pas changé et qu'il y a des pommes sur la table : elles coûtent 11 roubles la pièce ! Il ne manque pas d'en blâmer son épouse : « Tu vas nous ruiner ! lui dit-il ; la troisième jour du mois, nous n'aurons plus de pommes ! »

Mon ami, lui répond sa femme, rassure-toi : nous aurons toujours autant d'argent que nous voudrons !

Comment cela ? — Mon Dieu, oui ! J'ai reçu la visite d'un de ces messieurs bolcheviks les plus importants, et il m'a dit : « Quand vous voudrez retirer l'argent de la banque en sus de la somme autorisée, vous n'aurez qu'à me le dire : je vous donnerai un papier qui lèvera tous les obstacles, et ça ne vous coûtera que 10 0/0 de commission, que vous voudrez bien me verser ! »

Le ménage X... a donc continué à vivre comme au temps du tyran. Ça lui a coûté 10 0/0 de plus : voilà tout.

Pierre MILLE.

C'est, comme on l'a dit, un grand siècle du journalisme qui vient de disparaître.

Il aimait à prouver sa munificence à des artistes, à des littérateurs dont le talent lui plaisait.

Et sa générosité était si prompte que parfois elle déconcertait. Mais elle ne le rendait que plus sympathique.

Une anecdote entre mille : Notre confrère Pierre Veber était chargé de la critique dramatique dans l'édition française du *New York Herald*.

Il eut à rendre compte de l'*Enigme*, pièce de Paul Hervieu.

Le lendemain, Gordon Bennett le fit

appeler, et, dans son langage d'une concision américaine, lui demanda :

— Vous avez « fait » l'*Enigme* ?

M. Pierre Veber ne comprend pas et reste muet.

Gordon Bennett s'impatiente :

— Vous avez écrit un article sur l'*Enigme* ?

— Ah ! oui, parfaitement ! déclare M. Pierre Veber.

Mais, devant le regard impassible du directeur, il commence à redouter une catastrophe. Sans doute va-t-il apprendre qu'il est congédié.

— Combien êtes-vous ? interroge Gordon Bennett.

Nouveau silence.

— Combien valez-vous ? insiste le grand patron.

Point de réponse.

Alors, avec brusquerie :

— Enfin, combien êtes-vous payé au *New York Herald* ?

— Neuf mille francs.

— Vous êtes dix-huit mille ! Au revoir.

La-dessous, shake-hand. Et un autre visiteur est introduit.

Est-il plus charmante manière d'annoncer à un collaborateur qu'on double ses appointements ?

LES DEUX AMIS

Degas avait une foule d'ennemis.

Il les collectionnait, si l'on peut dire, comme les tableaux d'Ingres et de Delacroix, dont il raffolait.

Ses bons mots lui créaient des haines solides.

Il n'avait qu'un ami : le grand sculpteur Bartholomé ; mais aucun nuage n'altéra jamais leur affection.

Ce qu'on ignore aussi, c'est que Degas, sous l'influence de Bartholomé, fit de fort belle sculpture.

Il pétrit en cire bon nombre de danseuses et de chevaux : car les bêtes l'intéressaient autant que les femmes ; peut-être ne faisait-il pas grande différence entre ces deux sortes d'objets d'art.

Le roi a aussi envoyé au comité une coupe historique d'or et d'argent d'une rare valeur.

— A la naissance de Charles XII de Suède, cette pièce d'orfèvrerie fut donnée au roi Charles XI et à son épouse par la reine douairière.

Charles XII fit la précieuse coupe à la bâille de Pultawa, et, quand Pierre le Grand la montra à un de ses prisonniers, le comte Piper, ce favori du roi de Suède baissa religieusement l'objet en pleurant.

Le tsar fit cadeau de la trouvaille à Areskine, son médecin, qui était Ecossais.

Après avoir passé par différentes mains, la coupe devint la propriété d'un Robert Vernon, qui l'offrit au roi Guillaume en 1831.

Une miniature de Charles XII de Suède, enluminée dans le chaton d'une bague d'or, sera vendue avec la coupe.

UNE FEMME-PASTEUR

Nous faisons récemment pressentir l'entrée de femmes anglaises dans la carrière ecclésiastique. C'est aujourd'hui chose faite.

La nouvelle dignité que vient d'acquérir l'une d'elles lui fut même triomphalement décernée. C'est à l'unanimité que les membres de l'église de Norwich ont choisi Miss Crook pour diriger leur congrégation.

Miss Crook n'est pas, à vrai dire, une débutante. Ses brillantes études à la Faculté de théologie lui donnaient droit au titre de pasteur. Elle remporta de grands succès en prêchant dans différentes régions de l'Angleterre.

La guerre la conduisit en France, où elle se consacra aux réfugiés de la Somme ; c'est aussi pour eux qu'elle se rendit en Amérique, où sa propagande fut merveilleusement productive.

On voit que les ouailles du nouveau pasteur sont en bonnes mains.

LE PONT DES ARTS

Les Marges, d'Eugène Montfort, paraîtront le 15 juin.

Le mois prochain paraîtra un livre de vers de M. Fernand Divoire, Ames. Dans la même collection seront publiés des poèmes de M. René Bizet.

LE VEILLEUR.

Le mois prochain paraîtra un livre de vers de M. Fernand Divoire, Ames. Dans la même collection seront publiés des poèmes de M. René Bizet.

Le gérant : VICTOR LAUVERGNAUT.

Imprimerie, 19, rue Cadet, Paris. — Voiniard.

Jeudi 16 mai 1918

THÉATRE

Notre théâtre à l'étranger. — On va

phile de Zurich : Le théâtre de Zurich vient de donner première représentation de Werther, langue française, avec Mme Croizé, Salignac et Dufranne.

Une salle comble fit relever le rideau quatre fois après le premier acte, six fois après le second et huit fois après le deuxième.

Des corbeilles de fleurs et des bouquets furent offerts aux artistes.

La première de *Pelléas et Mélisande* suivra dans quelques jours.

LA JOURNÉE :

Opéra